

No. 265

---

**UNITED STATES OF AMERICA  
and  
UNION OF SOUTH AFRICA**

**Exchange of notes constituting an agreement relating to  
post-war economic settlements. Washington, 17 April  
1945**

*Official text: English.*

*Filed and recorded at the request of the United States of America on 8 June 1951.*

---

**ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE  
et  
UNION SUD-AFRICAINE**

**Échange de notes constituant un accord relatif aux règle-  
ments économiques d'après-guerre. Washington, 17 avril  
1945**

*Texte officiel anglais.*

*Classé et inserit au répertoire à la demande des États-Unis d'Amérique le 8 juin 1951.*

No. 265. EXCHANGE OF NOTES CONSTITUTING AN AGREEMENT<sup>1</sup> BETWEEN THE UNITED STATES OF AMERICA AND THE UNION OF SOUTH AFRICA RELATING TO POST-WAR ECONOMIC SETTLEMENTS. WASHINGTON, 17 APRIL 1945

---

I

*The Secretary of State to the South African Chargé d'Affaires ad interim*

DEPARTMENT OF STATE  
WASHINGTON

April 17, 1945

Sir :

I set forth below my understanding of the conclusions reached in conversations which have taken place from time to time during the past year between representatives of the Government of the United States and the Government of the Union of South Africa with regard to post-war economic settlements.

Our two Governments are engaged in a cooperative undertaking, together with every other nation or people of like mind, to the end of laying the bases of a just and enduring world peace, securing order under law to themselves and all nations. They are in agreement that post-war settlements must be such as to promote mutually advantageous economic relations between them and the betterment of world-wide economic relations.

To that end the Governments of the United States of America and of the Union of South Africa are prepared to cooperate in formulating a program of agreed action, open to participation by all other countries of like mind, directed to the expansion, by appropriate international and domestic measures, of production, employment, and the exchange and consumption of goods, which are the material foundations of the liberty and welfare of all peoples; to the elimination of all forms of discriminatory treatment in international commerce, and to the reduction of tariffs and other trade barriers; and, in general, to the attainment of all the economic objectives set forth in the Joint

---

<sup>1</sup> Came into force on 17 April 1945, by the exchange of the said notes.

## TRADUCTION — TRANSLATION

N° 265. ÉCHANGE DE NOTES CONSTITUANT UN ACCORD<sup>1</sup> ENTRE LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET L'UNION SUD-AFRICAINE RELATIF AUX RÈGLEMENTS ÉCONOMIQUES D'APRÈS-GUERRE. WASHINGTON, 17 AVRIL 1945

## I

*Le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique au Chargé d'affaires de l'Union Sud-Africaine*

DÉPARTEMENT D'ÉTAT  
WASHINGTON

Le 17 avril 1945

Monsieur le Chargé d'affaires,

J'ai l'honneur de consigner ci-après, telles que je les interprète, les conclusions auxquelles ont abouti les entretiens qui ont eu lieu à plusieurs reprises au cours de l'année précédente entre les représentants du Gouvernement des États-Unis et du Gouvernement de l'Union Sud-Africaine au sujet des règlements économiques d'après-guerre.

Nos deux Gouvernements ont entrepris en commun, avec toutes les autres nations et tous les autres peuples animés des mêmes intentions, de poser les bases d'une paix mondiale juste et durable qui leur assure, ainsi qu'à toutes les nations, l'ordre dans le respect du droit. Ils sont d'accord pour penser que les règlements d'après-guerre doivent être de nature à favoriser le développement de relations économiques mutuellement avantageuses pour les deux pays, ainsi que l'amélioration des relations économiques mondiales.

A cette fin, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine sont prêts à élaborer en commun un programme d'action concertée, auquel pourront participer tous les autres pays animés des mêmes intentions, et qui aura pour objet de développer, grâce à des mesures nationales et internationales appropriées, la production, l'emploi, l'échange et la consommation des marchandises, qui constituent les assises matérielles de la liberté et du bien-être de tous les peuples; d'éliminer toute forme de traitement discriminatoire dans le domaine du commerce international; de réduire les tarifs douaniers et autres barrières commerciales; et, en général, d'atteindre

<sup>1</sup> Entré en vigueur le 17 avril 1945, par l'échange desdites notes.

Declaration made on August 14, 1941<sup>1</sup> by the President of the United States of America and the Prime Minister of the United Kingdom.

Our Governments have in large measure similar interests in post-war international economic policy. They undertake to enter at an early convenient date into conversations between themselves and with representatives of other United Nations with a view to determining, in the light of governing economic conditions, the best means of attaining the above-stated objectives by agreed action on the part of our two Governments and other like-minded Governments.

If the Governments of the Union of South Africa concurs in the foregoing statement of conclusions, I would suggest that the present note and your reply to that effect should be regarded as placing on record the understanding of our two Governments in this matter.

Accept, Sir, the renewed assurances of my high consideration.

E. R. STETTINIUS Jr.

J. R. Jordaan, Esquire  
Chargé d'affaires ad interim  
of the Union of South Africa

## II

### *The South African Chargé d'Affaires ad interim to the Secretary of State*

Sir,

I have the honour to refer to your note of today's date setting forth your understanding of the conclusions reached in conversations between representatives of the Government of the Union of South Africa and the Government of the United States with regard to post-war economic settlements. That understanding is as follows :

Our two Governments are prepared to cooperate in formulating...

[*See note I, third and fourth paragraphs*]

I am instructed to inform you that the Government of the Union of South Africa concurs in the foregoing statement of conclusions and agrees to your suggestion that your note of today's date, and this reply should be regarded

<sup>1</sup> League of Nations, *Treaty Series*, Vol. CCIV, p. 381.

tous les objectifs économiques définis dans la Déclaration commune faite le 14 août 1941<sup>1</sup> par le Président des États-Unis d'Amérique et par le Premier Ministre du Royaume-Uni.

Nos Gouvernements ont, pour une large part, des intérêts similaires dans le domaine de la politique économique internationale d'après-guerre. Ils s'engagent à entamer, à une date rapprochée à leur convenance, entre eux-mêmes et avec les représentants d'autres Nations Unies, des pourparlers ayant pour objet de déterminer, compte tenu de la situation économique, les meilleures méthodes à appliquer pour atteindre les objectifs susmentionnés grâce à une action concertée de nos deux Gouvernements et des autres Gouvernements animés des mêmes intentions.

Si le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine approuve lesdites conclusions telles qu'elles sont exposées ci-dessus, je propose que la présente note et votre réponse à cet effet soient considérées comme consacrant par écrit l'entente de nos deux Gouvernements à ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le Chargé d'affaires, les assurances renouvelées de ma haute considération.

E. R. STETTINIUS Jr.

Monsieur J. R. Jordaan  
Chargé d'affaires de l'Union Sud-Africaine

## II

*Le Chargé d'affaires de l'Union Sud-Africaine au-Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique*

Monsieur le Secrétaire d'État,

J'ai l'honneur de me référer à votre note en date de ce jour exposant, telles que vous les interprétez, les conclusions auxquelles ont abouti les entretiens qui ont eu lieu entre les représentants du Gouvernement de l'Union Sud-Africaine et du Gouvernement des États-Unis au sujet des règlements économiques d'après-guerre. Ces conclusions sont les suivantes :

Nos deux Gouvernements sont prêts à élaborer en commun...

[Voir note I, troisième et quatrième alinéas]

Je suis chargé de vous faire connaître que le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine approuve lesdites conclusions telles qu'elles sont exposées ci-dessus et qu'il acquiesce à votre proposition de considérer votre note de ce

<sup>1</sup> Société des Nations, *Recueil des Traités*, vol. CCIV, p. 381.

as placing on record the understanding of our two Governments in this matter.

Accept, Sir, the renewed assurances of my highest consideration.

J. R. JORDAAN  
Chargé d'Affaires ad interim

LEGATION OF THE UNION OF SOUTH AFRICA  
Washington, D. C.  
17th April, 1945

The Honourable E. R. Stettinius  
Secretary of State of the United States  
Department of State  
Washington, D. C.

---

jour et la présente réponse comme consacrant par écrit l'entente de nos deux Gouvernements à ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

J. R. JORDAAN  
Chargé d'affaires

LÉGATION DE L'UNION SUD-AFRICAINE  
Washington (D. C.)  
Le 17 avril 1945

L'Honorable E. R. Stettinius  
Secrétaire d'État des États-Unis  
Département d'État  
Washington (D. C.)

